

Délibération n° 2018-151

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ETUDES ET TRAVAUX RELATIFS A L'EXTENSION DE LA GARE ROUTIERE MASSY-ATLANTIS AUPRES DE LA PREFECTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	58
Présents et représentés	:	71
Votants	:	71

Le mercredi 27 juin 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/06/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-151

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean-François VIGIER

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Franck GAUDART

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

Délibération n° 2018-151

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Rafika REZGUI
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. Raymond RAPHAEL donne pouvoir à M. Christian LECLERC
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Pierre COSTI

Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ETUDES ET TRAVAUX RELATIFS A L'EXTENSION DE LA GARE ROUTIERE MASSY-ATLANTIS AUPRES DE LA PREFECTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Francisque VIGOUROUX.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;

VU la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU la délibération en date du 9 février 1995 (réitération des délibérations du Conseil municipal du 6 septembre 1989 et du 25 juin 1992), par laquelle le Conseil municipal de Massy a décidé de confier l'aménagement et l'équipement de la ZAC CARNOT – GARE TGV à la SEM Paris Sud Aménagement, selon les stipulations d'une concession d'aménagement répondant aux conditions définies aux articles L. 300-4 et suivants du Code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay est compétente en matière d'organisation de la mobilité, au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, notamment en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire des gares routières de Massy ;

CONSIDERANT que la modernisation de la gare routière de Massy-Atlantis est une priorité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pour contribuer à améliorer les conditions de desserte en transport en commun du territoire et la sécurité des usagers du Pôle d'échange multimodal de Massy, en concertation avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs présents;

CONSIDERANT la possibilité offerte par l'application de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme de mettre à la charge d'une ZAC une partie d'un équipement public et de transférer sa maîtrise d'ouvrage à l'aménageur ;

CONSIDERANT les termes de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme qui stipule que, lorsque le programme des équipements publics de la ZAC comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de

Délibération n° 2018-151

ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de signer une convention tripartite avec la commune de Massy et la Sem Paris-Sud-Aménagement, permettant de définir les modalités urbaines, techniques, juridiques et financières les plus adaptées à la réalisation dans les meilleurs délais de ce projet de mise à niveau de la gare routière Massy-Atlantis ;

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente délibération, soumis en parallèle à la délibération de la commune de Massy ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et Traitement des déchets » du 18 juin 2018 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires institutionnels, notamment l'Etat, la Région et Ile-de-France Mobilités, les cofinancements nécessaires aux études et aux travaux de cette importante opération d'intérêt régional.

Fait et délibéré le mercredi 27 juin 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (71 VOIX)

71 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne

Délibération n° 2018-151

BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180627-lmc124126-DE-1-1

Date AR Préfecture :

29/06/18

- Affichée / Publiée le 29/06/18

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.